

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 5 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 mars à vingt heures et trente minutes.

Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le vingt-huit février deux mille vingt-six ; se sont réunis à la Mairie de Lieuvillers sous la présidence et sur la convocation de Monsieur Michaël NEGI, Maire.

Membres titulaires :

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Quorum : 6

M. Michaël NEGI ; M. Xavier BLÉRY ; Mme Aurore LOISEAU ; M. Emmanuel CHRÉTIEN ; M. Romaric GALLE ; M. Éric LESCURE ; Mme Stéphanie MOUTONNET ; Mme Ludivine DERDLIAN ; Mme Flora GLOWACKI ; M. Vincent LEDOUX.

Membres Présents :

M. Michaël NEGI ; M. Xavier BLÉRY ; Mme Aurore LOISEAU ; M. Emmanuel CHRÉTIEN ; M. Romaric GALLE ; M. Éric LESCURE ; Mme Séverine HUBRY ; Mme Ludivine DERDLIAN ; Mme Flora GLOWACKI ; M. Vincent LEDOUX.

Membre Absent excusé avec pouvoir :

Mme Stéphanie MOUTONNET donne pouvoir à Mme Séverine HUBRY ;

Membre Absent excusé sans pouvoir :

...

DÉTERMINATION DU QUORUM

En son article L 2121-17, le Code Générales des Collectivités Territoriales précise que le Conseil Municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

À l'ouverture de la séance du Conseil Municipal, le Maire vérifie les conditions de quorum :

10 Présents
1 Procuration
0 Absent

Après vérification du quorum, **Monsieur Michaël NEGI** déclare que la séance peut valablement

se tenir, cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- Désignation du Secrétaire de séance
- Approbation du dernier compte rendu
- Approbation du Compte Financier Unique (CFU)
- Affectation des résultats 2025
- Tableau de permanence des élus pour les élections municipales
- Bilan des adjoints
- Questions diverses

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En son article L 2121-15, le Code Général des Collectivités Territoriales, précise qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Michaël NEGI propose au conseil municipal de désigner Mme LOISEAU Aurore, secrétaire de séance.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération ayant donné les résultats suivants :

Type de Scrutin	Ordinaire
Votants	11
Abstention, Blanc, Nul, Refus de prendre part au vote	0
Suffrages exprimés	11
Pour	11
Contre	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 11 « POUR », 0 « CONTRE » **DÉCIDE DE DÉSIGNER** Mme LOISEAU Aurore, secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 26 JANVIER 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération ayant donné les résultats suivants :

Type de Scrutin	Ordinaire
Votants	11
Abstention, Blanc, Nul, Refus de prendre part au vote	0
Suffrages exprimés	11
Pour	11
Contre	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 11 « POUR », 0 « CONTRE » **DÉCIDE :**

ARTICLE 1 : D'ADOPTER le compte-rendu de la séance du vingt-six janvier.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal que le Compte Financier Unique (CFU) ne peut pas être voté car nous devons attendre le retour du Compte Financier Unique (CFU) validé par la trésorerie.

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal que l'affectation des résultats 2025 ne peut pas être votée puisque le Compte Financier Unique (CFU) n'est pas voté.

TABLEAU DE PERMANENCE DES ELUS POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES

8 h à 10 h 30	NEGI Michaël	CHRETIEN Emmanuel	LOISEAU Aurore
10 h 30 à 13 h	MOUTONNET Stéphanie	HUBRY Séverine	LEDOUX Vincent
13 h à 15 h 30	DERDLIAN Ludivine	GALLE Romaric	GLOWACKI Flora
15 h 30 à 18 h	LESCURE Éric	LOISEAU Aurore	BLERY Xavier

BILAN DES ADJOINTS

1^{ère} adjoint

NVE a terminé tous les travaux concernant les toitures (cheminées, tuiles, nettoyage...).

2^{ème} adjointe

Logement :

Une relance a été faite pour 2 locataires pour des sommes modiques.

Pour la facture d'électricité payée par le CCAS, il y a 3 impayés (septembre, décembre et février). Une relance a été faite. Une lettre recommandée sera envoyée le 9 mars si nous n'avons pas de nouvelles afin de l'orienter vers les maisons de la solidarité.

Une demande d'aménagement extérieur a été faite par les locataires rue du vieux mur fleuri, un courrier sera adressé en précisant que la prochaine commission prendra la décision.

Au niveau festivité :

Le conseil des jeunes organise Carnaval le samedi 14 mars à partir de 15h00.

Pour le repas des aînés, qui aura lieu le 26 avril, le traiteur et les musiciens sont réservés. Les commandes auprès des différents commerçants du village seront bientôt faites.

Pour pâques, la commande des chocolats va être faite prochainement.

Les forains ont déjà contacté la Mairie et un avis favorable a été donné pour l'installation. La publicité pour la brocante dans les revues spécialisées a été faite.

Il reste à contacter l'artificier pour le feu d'artifice du 14 juillet.

3^{ème} adjoint

L'élagueur va venir après le 20 mars pour la taille des arbres rue de la croissette, place des tilleuls et les cerisiers à proximité de l'église.

Salle des fêtes : il faudrait racheter des verres.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Une journée de télétravail pour Mme HURTREL Karine est recommandée si possible par la médecine du travail.

L'étude de faisabilité sera à faire sur le prochain mandat (assurance, transfert de ligne, matériels informatique et ergonomique...).

Dossiers en cours :

- MAM :

Nous sommes en attente des réponses de subventions de la CAF et de la CCPP.

Les travaux de gros œuvre auront lieu en juin/juillet

Une réunion avec les différents corps d'état est à prévoir en avril.

En avril faire les démarches de subventions auprès de la MSA.

- Clocher de l'église :

Plusieurs entreprises ont été contactées, nous avons eu 2 retours de propositions de prix (un premier devis de 270 708,53 € HT et un second de 76 249,89 € HT (échafaudage) + 156 056,48 € HT (travaux) = 232 306,37 € HT)

Une subvention a été obtenue le 18 avril 2025 (Dossier n°00060911) d'un montant de 139 890, 00 €

- Logement Rue du Vieux Mur Fleuri :

Nous avons reçu 4 devis (Electricité/Menuiserie x2 et Désamiantage)

Nous sommes en attente d'un devis d'une entreprise de chauffage/plomberie.

Des entreprises de gros œuvres seront contactées quand la nouvelle commission sera mise en place.

- Déménagement Bibliothèque

Les agents communaux ont terminé les travaux dans l'ancien hall d'accueil de l'agence Postale.

L'aménagement a été fait en fonction des observations des membres de l'association de l'ASELLE

On attend la date du déménagement.

La Box devra être résiliée dans les anciens locaux, et une nouvelle à mettre en place.

Des travaux d'électricité ont aussi été réalisés (mise aux normes du tableau, éclairage...)

- Micro-crèche

Nous sommes en attente de récupérer les clefs du bâtiment.

Mme LOISEAU, 2^{ème} adjointe, est en contact avec Me Hardivillers Cacheux de Beauvais commissaire-priseur.

- Effondrement de la chaussée Grande rue (RD571) :

Le Département et une entreprise ont procédé ce jour, le jeudi 5 mars, au rebouchage du trou.

Environ 9 m3 de béton liquide ont été coulé dans la cavité.

Lundi 9 mars, la couche de roulement sera remise en place.

Mardi 10 mars, réouverture à la circulation

Incident : Un riverain a forcé et dégradé la porte d'accès au puits qui est proche de la cavité alors que les agents techniques, prévenus la veille, arrivaient avec le nécessaire pour y accéder.

Le conseil municipal décide d'envoyer un courrier au riverain afin de lui faire un rappel à la loi sur le respect des biens publics.

- Puits rue d'enfer

La convocation pour l'expertise judiciaire a été reportée pour la 3^{ème} fois, la réunion aura lieu le lundi 9 mars à 10h30.

Après les élections municipales, le nouveau conseil sera convoqué le 20 mars 2026 à 20h30

Afin d'élire le Maire, les adjoints et les membres du SIRS
Le syndicat scolaire sera convoqué le 27 mars.

Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 23 La date de la prochaine réunion sera fixée ultérieurement.

Séance levée

Le Président,
Michaël NEGI

Le Secrétaire de séance,